



Les herboristes en attente de diplôme et de statut

Une proposition de loi vise à remettre de l'ordre dans un secteur porté par l'engouement des consommateurs

Consommation

Delphine Stolar fabrique elle-même ses cosmétiques. Elle pratique la médecine préventive à l'aide de plantes et d'huiles essentielles et revendique le droit de se soigner « autrement ». A la mi-octobre 2010, elle a ouvert son « magasin de plantes » rue Oberkampf, dans le 11^e arrondissement de Paris. Son enseigne, Ma Terre première, propose une large gamme de plantes médicinales, de compléments alimentaires naturels, d'eaux florales, de macérations hydroalcooliques, de confits de plantes, de cosmétiques bio et d'huiles végétales et essentielles.

Les vertus des plantes en soins curatifs et traitements de complément ne sont plus à prouver. « Le public devient de plus en plus réticent à la prise systématique de médicaments, et les scandales sanitaires n'y sont pas pour rien. Les plantes médicinales proposent des soins préventifs plutôt que curatifs et ne se substituent en aucun cas à la médecine conventionnelle. Au contraire, elles l'accompagnent », assure Delphine Stolar.

A l'heure où le retour à la nature et au bio est devenu un mode de vie et de consommation pour un nombre croissant de consommateurs, son enseigne trouve facilement sa clientèle. « La demande augmente sensiblement. Les clients recherchent essentiellement des produits pour soigner les maux du quotidien, diminuer le stress, mieux digérer... Les tisanes et les huiles essentielles sont des produits phares », précise-t-elle.

Malgré son attestation de compétences en phytothérapie et herboristerie, délivrée par l'Association pour le renouveau de l'herboristerie (ARH), formation privée et indépendante, Delphine Stolar n'est pas une herboriste. Et son magasin

n'est pas une herboristerie. Cette particularité française, on la doit au maréchal Pétain, qui a supprimé le diplôme et le métier d'herboriste en 1941, sous la pression des lobbies pharmaceutiques. Depuis, personne n'est revenu sur cet héritage de Vichy, si bien que le plus jeune herboriste, diplômé avant la suppression, a 91 ans...

Mais aujourd'hui l'herboriste est une espèce en voie de réapparition. Une proposition de loi présentée le 12 juillet au Sénat vise à la ressusciter. Depuis 2008, la commercialisation libre de 148 plantes est autorisée. En dehors de celles-ci, la vente des plantes médicinales est réservée aux pharmaciens. Si Delphine Stolar et ses pairs réclament la réhabilitation du diplôme et de la profession, c'est avant tout pour offrir au consommateur un cadre légal qui garantirait la transparence de l'information quant à la provenance de la plante et son utilisation. A Ma Terre première, chaque sachet de plantes mentionne les coordonnées du producteur. Mais ce n'est pas la règle partout, et les



vendeurs ne sont pas autorisés à conseiller le consommateur.

Cette hypocrisie du système présente des dangers réels. Certains principes actifs de plantes peuvent avoir des effets néfastes sur l'organisme. L'administration de menthe poivrée peut, par exemple, avoir des effets abortifs et l'huile d'*Eucalyptus globulus* peut entraîner, chez les nourrissons, des crises de convulsion. L'automédication requiert donc un accompagnement et une prévention de qualité, pratiqués par des professionnels des plantes. Pour M^{me} Stolar, la réhabilitation de l'herboristerie lui conférerait une plus grande légitimité aux yeux des clients, souvent avides de conseils et de connaissances.

C'est le cas de Nicolas Aubourg, 38 ans, un client de Ma Terre première. Il est venu y chercher un gel d'*Aloe vera* pour soulager des douleurs intestinales. « *Les plantes sont vitales. Elles ont été tuées par la chimie, mais on va y revenir* », estime-t-il. Fin connaisseur et « *fan de tisanes* », il se réjouit de la

proposition de loi. Si la formation d'herboriste voit le jour, le jeune homme n'exclut pas de s'y inscrire. A l'instar des 200 étudiants recensés chaque année par l'Association pour le renouveau de l'herboristerie qui souhaitent devenir des professionnels des plantes et réclament un diplôme reconnu par l'Etat.

Le groupe socialiste du Sénat, Jean-Luc Fichet en tête (sénateur PS du Finistère et membre de la commission spéciale sur la formation professionnelle), a décidé de

C'est Pétain qui a supprimé le diplôme d'herboriste en 1941, sous la pression des lobbies pharmaceutiques

s'intéresser de près à ce qui s'apparente de plus en plus à un problème de santé publique. La proposition de loi devrait passer en commission puis à l'Assemblée nationale à la rentrée pour restituer le diplôme et redonner un statut à la profession d'herboriste. Le texte est assez prudent pour ne pas susciter une levée de boucliers de la part des lobbies pharmaceutiques.

Pour l'instant, il n'est en effet pas question de délivrer une autorisation de commercialisation sur des espèces de plantes supplémentaires. Les pharmaciens conserveraient donc leur monopole sur les plantes médicinales. Mais Delphine Stolar et ses collègues espèrent que ce texte sera la première pierre d'un cadre législatif plus structuré qui permettra une meilleure protection des consommateurs d'herbes bienfaisantes, toujours plus nombreux. ■

Mathilde Siraud



Aujourd'hui, la vente des plantes médicinales est réservée aux pharmaciens. BIGOT/ANDIA.FR